



Mairie d'AUBY
Contrat de cession La Compagnie Munay
Décision n° 2026/109/SMJ

Envoyé en préfecture le 12/08/2026
Reçu en préfecture le 12/08/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260807-DD_2026_109-CC



Publié le 17 août 2026

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place un spectacle dans le cadre des animations des fêtes de quartier;

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°62282,

Le Maire

Décide,

De passer un contrat d'engagement avec **La Compagnie Munay**, pour la mise en place d'un spectacle intitulé « Animation Musicale », le 08 août 2026 de 15h à 19h au sein du quartier de la Carbonisation, rue Etienne DOLET à AUBY.

De payer la somme de **425.00 € TTC**.

AUBY, le 07/08/2026

Bernard CZECH

Maire

